



Saint-Martin-en-Haut

## Conseil municipal Séance du 7 septembre 2023 (20h30)

### PROCES-VERBAL

**PRESENTS (21)** : CHAMBE Régis (Président de séance), GUYOT Jean-Luc, GRANGE Mireille, FAYET Nathalie, FAYOLLE Bruno, RODRIGUEZ Gérard, GUILLEMOT Jules, RIBEIRO Carine, Thomas RIVOIRE, CHARDON MONIQUE, CHARVOLIN ANNABELLE, MORLON Monique, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, CAREL Marianne, BUISSON Ghislaine, GOUTAGNY Raphaël, GUYOT Dominique, VERICEL François, CROZIER Benoit, ESCALE Christian, VINCENT Anne

**EXCUSES (6)** : TISSEUR SIMONE, SANGOUARD Jérôme, FURNION Daniel, BUISSON JEAN-LUC, GUYON MARC, JOMAND Cécile

LE QUORUM ETANT ATTEINT, IL EST PROCEDE COMME SUIIT :

#### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

---

Jean-Luc GUYOT est désigné secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

---

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 6 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

#### 1- GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPAC 69

---

L'OPAC du Rhône achève actuellement une grosse opération de réhabilitation de la résidence des Rivoires (19 logements) sur la commune en 3 temps :

- raccordement au réseau chaleur bois « municipal » ;
- réhabilitation des espaces communs ;
- isolation complète du bâtiment par l'extérieur (les échafaudages actuels).

De manière classique le bailleur social demande une garantie d'emprunt à la commune dans la cadre de la négociation du prêt contracté pour financer l'opération.

Ici les caractéristiques du prêt n° 148997 sont les suivantes :

Montant total emprunté	Banque	Taux d'intérêt	Fin du prêt
304 000 €	Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignations)	Taux annuel effectif global, fixe et hors assurance, à 2.5 %	2038 (15 échéances annuelles)

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accorde la garantie d'emprunt demandée par l'OPAC du Rhône.**

## 2- PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS

La CCMDL dispose d'un service d'urbanisme à disposition des communes qui la constituent, communément appelé service ADS (administration du droit des sols). Les communes peuvent faire appel à lui pour l'instruction de tout ou partie des demandes qui leur arrivent ou qu'elles génèrent elles-mêmes : DP, PC ... Bien évidemment il ne s'agit que d'instruction et les réponses apportées aux pétitionnaires (accord, refus, demande de pièces complémentaires) sont toujours signées par le maire.

Ce dispositif ADS ne relève pas d'une compétence obligatoire des CC mais bien d'une aide apportée aux communes dans l'exercice de leur propre compétence. Il est donc remboursé par les communes à la CCMDL d'un montant annuel calculé à partir du nombre et du type de dossiers traités l'année N-1.

Tout ceci est encadré par une convention d'une durée de 5 ans. Celle-ci étant arrivée à échéance le 31 décembre 2022, il convient d'en établir une nouvelle. Elle intégrera les évolutions rencontrées depuis, la dernière portant sur l'obligation de mettre en place une télé-procédure permettant la dématérialisation de demandes d'autorisations d'urbanisme (loi ELAN de 2018).

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve les termes du nouveau contrat de prestation de service prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 5 ans.**

## 3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION LES TROIS LUNES

L'association Les trois Lunes a été lauréate de l'appel à projet culturel qu'avait lancé la CCMDL dans le cadre de sa compétence Culture, associé et financé en partie par la DRAC. Elle a ainsi réalisé les œuvres dessinées sur le chemin du Vachon, en « collaboration » avec plus de 200 participants : école, APF, passants ...

Le travail a donc été financé par la CCMDL, y compris la réalisation de 11 mandalas « affectés » chacun à l'une des 11 plaques d'égout du chemin. Ces dessins devaient initialement être peints sur ces plaques en fonte.

Mais la commune n'a pas accepté cette dernière étape du fait de la moindre tenue dans le temps et d'une manipulation assez fréquente par les services techniques. Et afin de ne pas perdre tout le travail de conception, il a été proposé d'imprimer ces mandalas sur 11 panneaux de forme sphériques, à l'image des plaques en fonte. Ils sont propriété de la commune.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la prise en charge des 818,10 euros demandés sous forme de subvention exceptionnelle**

#### 4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR MELI-MELO

---

Méli-Mélo a enfin reçu les informations de la CAF sur son financement 2023, désormais directement versé à l'association dans le cadre de la nouvelle Charte de Territoire Globale (CTG) signée par la CCMDL.

Méli-Mélo attendait cette donnée pour solliciter la subvention d'équilibre amenée par la commune, uniquement pour ce qui relève encore de la compétence communale. Soit un montant de 6 500 €.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve l'attribution de 6 500 euros sous forme de subvention exceptionnelle.**

#### 5- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA MJC

---

La MJC de Saint-Martin-en-Haut prévoit de financer des BAFA aux jeunes travaillant au sein de la structure. Pour ce faire, cette association demande à la commune une participation sous forme de subvention exceptionnelle à hauteur de 400 € par jeune dans un intérêt local. Le nombre de jeunes à soutenir est fixé à 4.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve de soutenir cette initiative et de prendre en charge 4 jeunes soit un montant de subvention de 1600 euros (400 euros par jeune).**

#### 6- RPQS SUR LE SERVICE D'EAU POTABLE ASSURE PAR LE SIEMLY

---

La réglementation demande à ce que chaque opérateur d'un service public (DSP, prestation des services ...) présente annuellement aux collectivités concernées un rapport sur l'activité de l'année N-1. Avec une focalisation sur la qualité et le prix de ce service. Il s'agit du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service).

Dans ce cadre François VERICEL présente en séance le RPQS 2022 du SIEMLY (Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier).

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le rapport présenté par François VERICEL, Conseiller municipal et membre du SIEMLY.**

#### 7- RPQS SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, ASSURE PAR LE SIMA COISE

---

De la même manière Bruno FAYOLLE et Philippe CAPARROS présentent en séance le rapport RPQS 2022 du SIMA COISE (Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Aménagement de la Coise).

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le rapport présenté par Bruno Fayolle, Adjoint au Maire et membre du SIMA Coise.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h56.

Régis CHAMBE,  
Maire



## **ANNEXE : LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS**

Extension du restaurant scolaire :

Avenant 1 lot 1 Gros œuvres – Travaux extérieurs

Avenant 1 lot 8 Menuiserie

Avenant 1 lot 7 Plafonds, plâtre et peintures

Avenant 2 lot 5 Métallerie